



EUROPE

Déclaration de Vienne sur les soins infirmiers et leur contribution à la réalisation des buts européens de la Santé pour tous, 1988

Les participants à la Conférence européenne sur les soins infirmiers, réunis à Vienne du 21 au 24 juin 1988, estiment que les gouvernements et les décideurs nationaux de la santé doivent prendre des mesures urgentes pour aider les infirmières à introduire dans le domaine des soins infirmiers les changements indispensables à la réalisation des buts régionaux de la Santé pour tous. En vertu de quoi, ils déclarent ce qui suit :

I

La santé, qui est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité, est un droit fondamental de l'homme. Atteindre le plus haut niveau de santé possible constitue un objectif social des plus importants, dont la réalisation exige l'intervention de nombreuses professions.

II

Les inégalités persistantes dans l'état de santé des populations de la Région européenne de l'OMS, tant d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur d'un même pays, sont inacceptables d'un point de vue politique, social, économique et professionnel et, de ce fait, concernent toutes les infirmières.

III

Ayant donné aux infirmières des 32 pays de la Région une première occasion de réexaminer leur rôle, leur formation et leur pratique, la Conférence réaffirme que les soins infirmiers constituent un élément dynamique capable de contribuer dans une large mesure à la réalisation des 38 buts de la Santé pour tous que les États membres ont adoptés en 1984 lors de la trente-quatrième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe.

IV

Les participants s'engagent à appeler l'attention des responsables des ministères de la santé, des organisations et syndicats de toutes les professions de santé, des instances législatives et des autres groupes concernés, dans toute la Région, sur le rôle nouveau de l'infirmière à l'ère de la Santé pour tous. Les infirmières devraient développer ce rôle en prenant part à la prise des décisions relatives à la planification et à la gestion des services de santé aux niveaux local, régional et national, en aidant plus activement les individus, les familles et les collectivités à compter davantage sur eux-mêmes et à prendre en charge leur propre développement sanitaire, et en fournissant des informations claires et fondées sur les conséquences favorables ou nuisibles de divers types de comportement ainsi que sur les avantages et les coûts des diverses options qui se présentent en matière de soins.

V

Il faudrait promouvoir, chez tous les professionnels de la santé, chez les consommateurs de soins et parmi les groupes concernés, des attitudes et des valeurs nouvelles compatibles avec les directives et les principes de la Santé pour tous ainsi qu'avec l'approche « soins de santé primaires ». La contribution que le secteur infirmier est en mesure d'apporter aux soins de santé primaires deviendra optimale lorsque la formation donnée aux infirmières assurera une base solide à la pratique des soins infirmiers, spécialement en vue de l'action au sein de la communauté, et lorsque les infirmières sauront tenir compte des aspects sociaux des besoins de santé et auront acquis une compréhension plus large de ce qu'est le développement sanitaire. Il faudra instituer des politiques et identifier des activités permettant aux infirmières d'exercer avec une autonomie suffisante leurs nouvelles tâches liées aux soins de santé primaires.

VI

Il importe d'encourager la recherche en vue d'améliorer la pratique des soins infirmiers selon les orientations précédentes, ceci en élaborant des politiques de recherche et en leur apportant un soutien financier adéquat. La recherche devra utiliser efficacement les ressources humaines et assurer l'évaluation et l'application des résultats obtenus. Les infirmières devront également être associées au processus de recherche.

Voir également les ouvrages relatifs aux soins infirmiers dans le catalogue des publications du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe.